



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2015

**Présents :** Mmes : Martine CHARROIS/Régine DUBOIS  
MM. Guy DELNESTE/Jean Jacques DURAND / Florian GUY/ François ROUX

**Absent :** M. Bernard GAREAU (pouvoir à M. G.DELNESTE)

**Secrétaire de séance :** M. Fabien GUERIN

**Début de la séance :** 09 H 34

### **1- APPROBATION du COMPTE RENDU PRECEDENT DU 19 MAI 2015 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2- FACTURATION CLE RGS**

Il est précisé que dans le cadre des nouvelles dispositions de transmission des documents comptables et de visa des factures, la signature électronique se fait par l'intermédiaire de clés « RGS » fourni par l'organisme A.G.E.D.I . Trois clés ont été fournies pour la secrétaire, le maire et la présidente du SIAEP. Le SIAEP n'adhérant pas au syndicat AGEDI, le coût de ces clés a été pris en charge par la commune. Une délibération est nécessaire pour pouvoir répercuter le coût au SIAEP (150.00€ ht). Accord du conseil.

### **3- ONF Travaux parcelle 3 et AFFOUAGES**

Il est indiqué pour information que le montant des ventes de bois pour 2015 s'élève à ce jour à 26 118€ pour une prévision budgétaire de 8 000.00 €.

Concernant les travaux sylvicoles de la parcelle 3 pour lesquels le conseil a donné son accord lors de la séance du 19 mai sur la base d'une estimation de 7 300 € HT, le devis reçu de l'ONF se monte à 7 026.40 € HT. Accord du conseil pour signature du devis étant précisé qu'il était convenu avec l'ONF, que pour des questions budgétaires la facturation se ferait en 2016.

Pour les affouages : la recette dégagée pour la saison écoulée est de 1 132.00 € (283 stères). Pour la saison 2015-2016 le projet de règlement est discuté en séance. De modifications y sont apportées, mais le prix du stère reste fixé à 4.00 € bien que certains aient souhaité le voir augmenter car en dessous des tarifs moyens pratiqués dans le secteur. En contrepartie les conseillers demandent qu'une plus stricte application du règlement soit effectuée sous couvert de l'ONF notamment au niveau des pénalités et amendes en cas de non-respect des dates.

Le tirage au sort des lots aura lieu le samedi 24/10/15 à 10h30 avec inscriptions préalables jusqu'au 15/10/15. Les dates limites fixées sont pour le façonnage 24/04/16 et pour le débardage le 18/09/16.

### **4 – ESPACE JEUX ENFANTS LOISIRS DETENTE LAVOIR :**

Mr le Maire présente aux conseillers un tableau récapitulatif où figurent les informations suivantes :

Les montants de base ayant servi aux demandes de subventions

Les subventions accordées : 40 % au titre de l'état (DETR) sur l'ensemble du dossier, 30 % sur la base de 30 000 € (plafond) par le Conseil Départemental au titre de villages de l'Yonne.

Promesse de subvention du sénateur J.B. LEMOYNE 3 500 € dans le cadre de la réserve parlementaire. Par contre réponse négative du Conseil Régional de Bourgogne.

Dans le cadre de travaux complémentaires ou modificatifs il est demandé aux conseillers de se prononcer sur :

- Lot 3 : zinguerie de la halle préau, attribution au moins disant (S. CARRE pour 606.96 € HT)
- Aire de jeux : Plus- value pour revêtement en résine synthétique de couleur à 15 € HT le m2
- Electrification du lavoir : nouveau devis aménagement hors raccordement au réseau 4 476.06 € au lieu de 6 550.72€ HT
- Demander à ERDF une extension réseau avec compteur pour le lavoir plutôt que de se raccorder sur le réseau éclairage public.

Accord du conseil sur ces différents points

Planning des travaux : Halle préau semaines 39/40, jeux 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre.

### **5- SUPPRESSION DU CCAS :**

Mr le Maire explique que dans le cadre de la nouvelle loi 2015-991 du 07 aout 2015 dite loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation du Territoire de la République), la comptabilité liée aux actions sociales peut être tenue au sein du budget communal pour les communes de moins de 1 500 habitants ; Cela relève d'un choix communal par délibération. Cependant des écritures comptables étant enregistrées dans les comptes du CCAS EN 2015, essentiellement Noël des enfants et colis des anciens 2014, la dissolution ne pourra intervenir qu'au 31/12/15. Compte tenu qu'à ce jour il reste un solde d'un peu plus de 2 000 € il est souhaitable que les dépenses prévues au titre de 2015 puissent être réalisées et payées à cette date.

Accord du conseil pour dissolution au 31/12/15 et transfert de la compétence ainsi que de l'actif et du passif à la commune.

### **6- NOEL ENFANTS ET DES ANCIENS :**

La tendance est de reconduire ce qui a été fait l'an passé aussi bien pour les jeunes que les anciens, mais il faut fournir à la commission des listes à jours. Une réunion de la commission est à tenir au plus tôt. M GUY est chargé de centraliser les dates possibles en fonction des emplois du temps de chacun.

### **7- DECISION BUDGETAIRES MODIFICATIVES :**

- Il est d'usage lors de cérémonies telles que mariages ou obsèques de personnalités de la commune que le Maire et son conseil participent sous forme d'un bouquet ou d'une gerbe mais il faut désormais une délibération pour cet achat particulier. L'accord du conseil est sollicité et obtenu.
- Après examen de l'actif de la commune reçu de la trésorerie, il en ressort que beaucoup de matériels ou biens sont encore dans l'inventaire alors qu'ils ont été mis au rebut ou vendus. C'est le cas de l'ancien tracteur FIAT qui « existe » encore bien que repris par le fournisseur lors de l'achat du nouveau. Il faut faire des écritures de régularisation pour constater la vente et le sortir de l'inventaire. Accord du conseil sur cette régularisation.  
Il faudra néanmoins se pencher sur la liste globale pour y faire enlever ce qui n'existe plus ou est hors d'usage.

### **8 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Demande de subvention reçue France ALZHEIMER 89 pour 2016 : Avant de s'engager les conseillers souhaitent avoir un bilan des actions menées précédemment par cette association. Courrier ou mail à faire
- Les élections régionales auront lieu les 06 et 13 décembre. Dans ce contexte l'inscription sur les listes électorales peut se faire jusqu'au 30/09/15 et la commission électorale est prévue se réunir le 07/10/15.
- Décorations de Noël : Mr le Maire sollicite l'octroi d'un budget inférieur à 1 000 € pour l'achat de décorations de fin d'année, à minima sur la façade de la Mairie. Accord du conseil.
- Site internet : Il convient de se mettre en rapport rapidement avec le prestataire retenu pour concrétiser l'affaire.
- Un projet de calendrier 2016 propre à la commune à destination des résidents est en cours d'étude. Une ébauche présentée et son contenu discuté en séance.
- Une réunion sur les communes nouvelles (groupement de communes à sein d'une communauté de communes) a lieu le mardi 22/09 à Montillot. Y assisteront MM DELNESTE et ROUX.
- Les barrières métalliques en façade de la Mairie ont été reçues. Reste à les positionner et sceller.
- CMA (Carrière et Matériaux d'Asnières) : Début Juillet un jugement du tribunal administratif de Dijon a annulé l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation et cette activité a donc été suspendue, sauf la vente des produits existants. Un arrêté préfectoral d'autorisation provisoire d'exploitation vient d'être pris dans l'attente de la fourniture par l'exploitant d'un nouveau dossier reprenant principalement les points mis en cause dans le jugement.  
Cela sous-entend qu'une nouvelle enquête publique aura lieu en 2016.
- Les travaux de l'espace cinéraire au cimetière sont prévus après la Toussaint.
- Concernant le vin d'honneur à l'issue de la cérémonie organisée par l'ANACR le 15 Aout et financé par la commune d'Asnières, une conseillère suggère que ces dépenses soient partagées pour le principe entre Chamoux et Asnières car les 2 communes sont concernées. Le conseil en prend note pour l'année prochaine.
- Bus desservant l'Ecole de Chatel. Le point de ramassage est sur la place publique. La question est posée de savoir s'il peut y avoir un 2<sup>ème</sup> arrêt dans le bas du village. A priori non car la distance entre les 2 points doit être supérieure à 2.5 km
- Communication est faite de l'avis reçu de la Préfecture concernant les risques de fièvre Catarrhale pour les ovins.
- L'association ANACR souhaite nous racheter le mini poste lecteur cd pour leurs diverses activités de célébration. Question à voir. Il nous faudrait d'ailleurs remplacer le système audio que nous avons, devenu quelque peu obsolète avec son lecteur de cassette.
- Mr GUERIN signale que le panneau de limitation de vitesse à 45 situé à l'entrée du village route de Clamecy est à enlever car en contradiction avec les panneaux d'agglomération sans autre restriction qui induisent donc une vitesse réglementaire de 50 km/h dans tout le village.

**LA SEANCE EST LEVEE A 11 H 45**